

CONCOURS INTERNES

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Option « missions, organisation et réglementation douanières »

(Branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale et branche de la surveillance)

I. — Les missions de l'administration des douanes et droits indirects

II. — Organisation et fonctionnement de l'administration des douanes et droits indirects

a) L'organisation générale des services

b) L'action des services de la branche des opérations commerciales et d'administration générale et de la surveillance

c) Les conditions d'exécution du service :

— pouvoir des agents ;

— régime de travail ;

— informatisation des services.

III. — Législation et réglementation

Principes généraux du droit douanier

La conduite et la mise en douane des marchandises

Les régimes douaniers

La circulation et la détention des marchandises

Les opérations de dédouanement

Les perceptions douanières

Le contrôle du commerce extérieur

Le contrôle des relations financières avec l'étranger

Les statistiques élaborées par la direction générale des douanes et droits indirects

La navigation

IV. — La comptabilité des receveurs : crédit de droit ; crédit d'enlèvement

V. — Le contentieux douanier

Caractères généraux

Les infractions : constatation, qualification et mise en œuvre de la sanction

Les personnes responsables

VI. — Contributions indirectes : législation, réglementation et contentieux

Généralité et rôle du service en matière d'impôts indirects

La déclaration

Les titres de mouvement

Les formalités et les tolérances à la circulation

Le contrôle de la production de l'alcool

Le régime fiscal et économique du vin

Le régime fiscal des tabacs et le monopole des tabacs et allumettes

La réglementation fiscale et administrative du commerce des boissons
Réglementation communautaire : la détention, la circulation et le contrôle de l'alcool, des boissons alcooliques, des produits alcooliques et tabacs manufacturés dans les relations intracommunautaires
Les infractions
Les peines fiscales
La procédure fiscale

Option « comptabilité privée »

(Branche du contrôle des opérations commerciales et de l'administration générale et branche de la surveillance)

I. — Introduction

Les besoins en information pour la gestion de l'entreprise
La gestion dans l'entreprise : comptabilité et informatique de gestion.

II. — Les traitements en comptabilité générale

Les opérations commerciales (TVA ; réductions ; frais de port ; emballages consignés)
Les opérations de trésorerie
Les opérations d'acquisition et de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles
Les opérations financières
Les rémunérations du personnel
Les opérations de fin d'exercice : amortissements ; provisions ; régularisation des sorties d'actif ; variations des stocks ; produits à recevoir et constatés d'avance ; charges à payer ou constatées d'avance
Le résultat et l'imposition des bénéficiaires
Les documents de synthèse
Les opérations postérieures à la clôture de l'exercice (le paiement de l'impôt sur les sociétés et l'affectation des résultats des SA...)

III. — L'analyse fonctionnelle des documents de synthèse

Analyse du compte de résultat :
— soldes intermédiaires de gestion ;
— capacité d'autofinancement ;
— ratios.
Analyse du bilan :
— élaboration du bilan fonctionnel ;
— ratios.
Tableau de financement.

IV. — Le calcul et l'analyse des coûts

La diversité des coûts
Les coûts complets
Les coûts partiels et leur utilisation

V. — La gestion prévisionnelle

La diversité des budgets

Le plan d'investissement et de financement

Le budget de trésorerie

Le bilan et le compte de résultats prévisionnels

Option « gestion administrative »

(Branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale
et branche de la surveillance)

I. — Organisation générale des services de l'Etat

A. — La répartition des compétences dans l'Etat :

- les administrations centrales ;
- les services à compétence nationale ;
- les services déconcentrés.

B. — La coordination interministérielle :

- la coordination gouvernementale, le secrétariat général du Gouvernement, les comités interministériels et les délégations interministérielles ;
- la coordination déconcentrée, les modalités d'organisation des services déconcentrés.

II. — La politique du personnel

A. — Organes de gestion dans la fonction publique :

- le conseil supérieur de la fonction publique ;
- les commissions administratives paritaires ;
- les comités techniques paritaires ;
- les comités d'hygiène et de sécurité ;
- le statut général des fonctionnaires.

B. — Le déroulement de la carrière :

1. La prise de fonctions :

- le recrutement ;
- la nomination ;
- la formation initiale ;
- la titularisation.

2. La carrière :

- les positions statutaires ;
- la mobilité géographique et fonctionnelle ;
- les droits de l'agent :
 - la rémunération : traitement, indemnités, allocations diverses ;
 - les congés ;
 - la protection juridique ;
 - les droits syndicaux et ses conditions d'exercice ;
 - le droit de grève ;
 - les obligations déontologiques ;
- l'appréciation de la manière de servir : la notation, l'évaluation, la procédure disciplinaire.

3. La protection sociale :
 - les accidents de service, accidents du travail
 - la sécurité sociale ;
 - les services sociaux
4. La cessation de fonctions et la cessation définitive d'activité :
 - le mode normal ;
 - les modes exceptionnels

III. — Comptabilité et techniques budgétaires

1. Les principes généraux de la comptabilité publique :
 - séparation des ordonnateurs et des comptables ;
 - les phases de la dépense publique ;
 - notions sur les régies d'avances et de recettes.
2. Les principes généraux du droit budgétaire :
 - lois de finances, de leur élaboration à leur promulgation ;
 - principes budgétaires de l'annualité, de l'universalité, de l'unité et de la spécialité ;
 - les différents types de crédits budgétaires ;
 - structures de présentation des dépenses.

IV. — Les facteurs d'évolution de la gestion des administrations

1. L'impact des évolutions communautaires ;
2. L'impact de la réforme de l'Etat.

Option « informatique »

(Option proposée uniquement dans la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale)

Fonctions de programmeur

I - Connaissances de base :

A. L'information :

- 1°) Représentation de l'information :
 - Notions de bit, caractère, mot ;
 - Les systèmes de numération ;
 - Les opérations élémentaires ;
 - La représentation alphanumérique ;
 - Codages.
- 2°) Les supports de l'information (caractéristiques, utilisations) :
 - Les imprimés et leur conception ;
 - Les cartes perforées ;
 - Les bandes magnétiques ;
 - Les disques magnétiques ;
 - Les cassettes ;
 - Les disques souples ;

- Autres supports.

B. Le matériel :

1°) Les mémoires :

- Les différents types de mémoires ;
- Les principes de fonctionnement ;
- Les classifications.

2°) Les organes de traitement :

- Les circuits logiques ;
- Les organes de calcul ;
- Les organes de commande ;
- Les bus.

3°) Les unités périphériques :

- Les canaux ;
- Les unités d'entrée et de sortie ;
- Les unités de stockage d'information.

4°) Les différents types de machines :

- Ordinateurs de grande puissance ;
- Mini-ordinateurs ;
- Micro-ordinateurs.

5°) Notions sur les réseaux de transmission de données.

C. Logiciel :

Système d'exploitation :

- Notions générales ;
- Mono et multiprogrammation ;
- Multitraitement ;
- Langage de commande.

II - Programmation :

A. Connaissance approfondie d'un langage évolué :

La liste des langages autorisés (fixée par l'arrêté du 20 septembre 1993, publié au J.O. du 24 septembre 1993) comprend :

- Cobol, PL1, Fortran, Pascal, Basic, C, GPL ;
- Langages assembleurs de base propres à chaque type de processeur supportant les systèmes d'exploitation suivants : GCOS 7, GCOS 6 (BULL) ; MVS, VM, DPPX (IBM) ; Unix, Netware (multi-constructeurs) ; VMS (DEC).

B. Organisation des travaux de programmation :

- 1°) Méthodes. Programmation structurée. Programmation interactive ;
- 2°) Algorithmes. Modes de représentation ;
- 3°) Compilation ;
- 4°) Essais. Mise au point ;
- 5°) Maintenance des programmes ;
- 6°) Bibliothèques de programmes ;
- 7°) Outils d'aide à la programmation, dictionnaire de données.

C. Les structures de données et leurs utilisations :

1°) Fichiers :

- Séquentiel,
- Séquentiel indexé.

2°) Tables ;

3°) Recherche séquentielle ;

4°) Dichotomie.

D. Bases de données :

1°) Les dossiers :

- Le dossier de programmation ; établissement, tenue à jour ;
- Le dossier d'exploitation.

2°) Les principaux traitements :

- Contrôles,
- Mise à jour,
- États (avec ruptures),
- Tris (appel).

III - Notions générales sur le droit de l'informatique.

Fonctions de pupitreur :

I - Connaissances de base :

A. L'information :

1°) Représentation de l'information :

- Notions de bit, caractère, mot ;
- Les systèmes de numération ;
- Les opérations élémentaires ;
- La représentation alphanumérique ;
- Codages.

2°) Les supports de l'information (caractéristiques, utilisations) :

- Les imprimés et leur conception ;
- Les cartes perforées ;
- Les bandes magnétiques ;
- Les disques magnétiques ;
- Les cassettes ;
- Les disques souples ;
- Autres supports.

B. Le matériel :

1°) Les mémoires :

- Les différents types de mémoires ;
- Les principes de fonctionnement ;
- Les classifications.

2°) Les organes de traitement :

- Les circuits logiques ;
- Les organes de calcul ;
- Les organes de commande ;
- Les bus.

3°) Les unités périphériques :

- Les canaux ;
- Les unités d'entrée et de sortie ;
- Les unités de stockage d'information.

4°) Les différents types de machines :

- Ordinateurs de grande puissance ;
- Mini-ordinateurs ;
- Micro-ordinateurs.

5°) Éléments constitutifs d'un réseau de transmission de données.

C. Logiciel :

Système d'exploitation :

- Notions générales ;
- Mise en marche et conduite des ordinateurs ;
- Différentes fonctions du système ;
- Enchaînement des travaux ;
- Langage de commande ;
- Notions de fichiers ;
- Journal de bord (différents événements, relevés des incidents) ;
- Sécurité, procédures de sauvegarde et de reprise.

D. Organisation du travail :

- Préparation, ordonnancement des travaux.

E. Installations techniques et environnement :

1°) Les matériels de servitude (énergie de secours, climatisation).

2°) La sécurité du matériel et la protection physique des données.

II - Notions générales sur le droit de l'informatique.

Option « connaissances techniques de navigation maritime et connaissances de réglementation douanière maritime »

(Option proposée uniquement au concours interne de la branche de la surveillance)

Première partie : Connaissances techniques de navigation maritime

I. — Navigation

1. Les instruments de navigation.
2. Les documents de navigation, leur correction, l'information du navigateur.
3. La réglementation de la circulation maritime.
4. La navigation côtière ou à vue. L'estime.
5. La navigation radioélectrique et les appareils de positionnement.

II. — Météorologie

1. La circulation générale de l'atmosphère.
2. Les anticyclones et les dépressions. Le régime des vents.
3. Les systèmes nuageux et les fronts.
4. L'information météorologique.

III. — Sécurité en mer

1. Les incendies. Les pannes et avaries.
2. L'organisation du travail à bord.
3. L'embarquement de passagers.
4. La sauvegarde des vies humaines.
5. Les matériels de lutte contre le feu et les voies d'eau.
6. Les modalités d'intervention en cas d'incendie ou de voie d'eau.

IV. — Coordination des actions de l'Etat en mer : organisation, domaines

V. — Commandement

Les fonctions, prérogatives et devoirs des commandants et des différents membres d'équipage.

Seconde partie : Connaissances de réglementation douanière maritime

Introduction : les espaces maritimes

I. — Pouvoir des agents des douanes

A. — Droit d'accès et de visite des navires

1. Contenu du droit d'accès et de visite
2. Dispositions visant à faciliter les contrôles
 - a. Droit d'injonction
 - b. Spécificité du contrôle portuaire

B. — Droit de poursuite et usage des armes

1. Le droit de la poursuite en haute mer
2. L'usage des armes en mer

II. — Contrôle des marchandises à la circulation

A. — Marchandises de l'[article 2 ter du code des douanes](#) national

B. — Marchandises des [articles 215 du code des douanes](#) national

C. — Les restrictions de tonnage

D. — Marchandises reprises sur manifeste

E. — Importation de marchandises

F. — Lutte contre les trafics de stupéfiants en haute mer

III. — Statut des navires français

A. — L'importation de navires de plaisance

B. — Francisation et questions annexes

C. — Droit annuel de francisation

D. — Régimes spécifiques de francisation

E. — Régime applicable aux navires des DOM-COM

F. — Avitaillement des navires français

IV. — Statut des navires étrangers

A. — Les actes de nationalité

B. — L'admission temporaire

C. — Le droit de passeport

- D. — Le contrôle de la navigation réservée
- E. — L'avitaillement des navires

ÉPREUVE D'ADMISSION N° 3 DU CONCOURS INTERNE
DE LA BRANCHE DE LA SURVEILLANCE

Epreuve d'exercices physiques

Barème de l'épreuve d'exercices physiques pour les candidats de la branche de la surveillance.
L'épreuve obligatoire d'exercices physiques prévue pour les candidats concourant dans la
branche de la surveillance comporte trois disciplines imposées :

Candidats masculins :

- course de vitesse de 100 m ;
- course de fond de 1 000 m ;
- saut en hauteur.

Candidates féminines :

- course de vitesse de 60 m ;
- course de fond de 300 m ;
- saut en hauteur.

Le barème applicable à ces épreuves est le suivant :

Candidats masculins :

NOTE OBTENUE	100 MÈTRES	1 000 MÈTRES	SAUT EN HAUTEUR (en mètres)
20	12 s 2	3 min 07 s	1,65
19	12 s 4	3 min 11 s	1,61
18	12 s 6	3 min 15 s	1,57
17	12 s 8	3 min 19 s	1,53
16	13 s	3 min 23 s	1,49
15	13 s 2	3 min 27 s	1,45
14	13 s 4	3 min 33 s	1,4
13	13 s 6	3 min 39 s	1,35
12	13 s 8	3 min 45 s	1,3
11	14 s 1	3 min 53 s	1,25
10	14 s 4	3 min 59 s	1,2
9	14 s 7	4 min 07 s	1,17
8	15 s	4 min 15 s	1,13
7	15 s 3	4 min 23 s	1,1
6	15 s 6	4 min 31 s	1,05
5	15 s 9	4 min 39 s	1
4	16 s 2	4 min 49 s	0,95
3	16 s 5	4 min 59 s	0,9
2	16 s 8	5 min 09 s	0,85
1	17 s 1	5 min 24 s	0,8

Candidates féminines :

NOTE OBTENUE	60 MÈTRES	300 MÈTRES	SAUT EN HAUTEUR (en mètres)
20	9 s 1	52 s	1,27
19	9 s 2	53 s	1,25
18	9 s 3	54 s	1,23
17	9 s 5	55 s	1,21
16	9 s 7	56 s	1,19
15	9 s 9	57 s	1,17
14	10 s 1	59 s	1,14
13	10 s 3	1 min 01 s	1,11
12	10 s 5	1 min 03 s	1,08
11	10 s 7	1 min 05 s	1,05
10	10 s 9	1 min 07 s	1,02
9	11 s 1	1 min 09 s	0,99
8	11 s 3	1 min 11 s	0,95
7	11 s 5	1 min 13 s	0,91
6	11 s 7	1 min 15 s	0,87
5	11 s 9	1 min 18 s	0,83
4	12 s 1	1 min 21 s	0,79
3	12 s 3	1 min 24 s	0,75
2	12 s 6	1 min 27 s	0,71
1	12 s 9	1 min 30 s	0,67

Conditions de déroulement de l'épreuve :

ÉPREUVE	HOMMES	FEMMES
Course	100 m	60 m
	Un seul essai, course individuelle	Un seul essai, course individuelle
Course	1 000 m	300 m
	Course en ligne de 2 à 5 candidats, suivant l'effectif	Course en ligne de 2 à 5 candidats, suivant l'effectif
Saut en hauteur	Trois essais à chaque hauteur	Trois essais à chaque hauteur

Toute performance qui se traduirait par une fraction de note serait appréciée à la note inférieure.